Le Guide des Déchets verts

Les autres solutions pour les valoriser

Déchèterie

Le dépôt en déchèterie

Déchèteries :

Fréjus 04 94 53 31 29
Saint-Raphaël 04 94 19 81 45
Puget-sur-Argens 04 94 45 63 09
Les Adrets de l'Esterel 04 94 19 36 66
Bagnols-en-Forêt 06 72 25 29 08

cavem.fr
cc-paysdefayence.fr

La collecte sélective

(lorsqu'elle est prévue par la Collectivité)

Dans le bac dédié

Les déchets verts collectés sont 100% recyclés en compost normé NFU 44-051. Ce compost, compatible en agriculture biologique est fabriqué localement sur la plateforme de compostage de la Poudrière gérée par le SMIDDEV. Cet engrais naturel est mis à disposition des particuliers et des professionnels du territoire. Pour connaître les conditions, contactez le SMIDDEV au 04 98 11 98 80.

ATTENTION ! INTERDICTION DE BRÛLER

Brûler les résidus verts est puni d'une amende allant jusqu'à 450 EUROS

En raison de son impact sur l'environnement et la santé, le brûlage des végétaux à l'air libre est interdit par l'article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental ».
Certaines dérogations existent sous conditions :
var.gouv.fr/reglementation-de-l-emploi-du-feu-dans-le-var

Brûler 50 kg de végétaux émet :

autant de particules fines qu'une voiture essence neuve parcourant 14 000 km.

des substances toxiques pour l'Être humain et l'environnement.

Source : service-public.fr

SMIDDEV
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

Les déchets verts, une précieuse ressource pour le jardin !

Imprimé sur papier 100% recyclé

SMIDDEV
Établissement Public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du Var
Parc d'Activités de la Palud - 90 impasse Thomas Edison - 83600 Fréjus - contact@smiddev.fr
04 98 11 98 80 smiddev.fr
cavem
Pays de Fayence

Trier coûte 5 fois moins cher que jeter et préserve notre environnement

Comment les recycler au jardin ?

Les déchets verts sont une précieuse ressource pour le jardin. Grâce à eux, nous pouvons améliorer la fertilité de la terre du jardin et des plantes en pot, sans produits chimiques avec des pratiques inspirées du processus de régénération dans la nature.
Ce geste doublement bénéfique permet de réduire les déchets produits en faisant du bien aux plantations.

Sur le territoire de la CAVEM, la production de déchets verts est de 16 000 tonnes chaque année, soit environ 140 kg / habitant/an.

Le compostage

Mélangés aux déchets de cuisine dans un composteur, les résidus verts sont décomposés par des millions de micro-organismes présents dans le sol. On obtient ainsi un engrais naturel et gratuit.

Plus d'informations sur le guide du Compostage

Le paillage

A l'aide d'un broyeur, nos branches et feuilles sont réduites en copeaux. Le broyat obtenu peut ensuite être composté ou utilisé comme paillage sur notre terrain. Ce dernier apporte des nutriments, protège le sol du dessèchement et du gel et limite la croissance des mauvaises herbes.

Actions ZÉRO DÉCHET

Parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas...

Il existe des astuces pour les réduire:

- En privilégiant certains types de végétaux à la croissance lente ou les couvre-sols qui limitent la pousse des mauvaises herbes (lavande, euphorbe,...).
- En appliquant certaines techniques de jardinage : Utiliser moins d'engrais et arroser moins pour limiter la croissance des plantes, laisser les feuilles et brindilles sur place, tondre moins (mise en place de prairies fleuries pour les abeilles et les papillons, en ne tondant que certaines zones).

Vous trouverez de précieux renseignements sur :
agriculture.gouv.fr/ecophyto
jardiner-autrement.fr